

Informations sécurité sanitaire COVID 19 : **Protocole et modalités de déroulement des visites de biens immobiliers à compter du 28 novembre 2020**

A noter : Pendant le confinement, seules sont autorisées les visites pour l'achat d'une résidence principale ET limitées à 1 candidat visiteur + le professionnel. La durée de chaque visite est limitée à 30 minutes maximum.

Organisation de la visite :

Les visites de biens seront exclusivement et obligatoirement organisées sur rendez-vous fixé pris 24 heures à l'avance. Une fois le rendez-vous fixé, l'agence fournira au client un « bon pour visite », justifiant le déplacement du particulier, il conviendra également de se munir de l'attestation de déplacement en vigueur en cochant la case "achat".

- Le nombre de personnes présentes dans le bien visité sera réduit au strict minimum en respectant les distances de sécurité d'au moins 1 mètre.
- Toutes les personnes devront être munies de masques et s'être nettoyées les mains au gel hydro alcoolique avant et après toute visite.
- Respect des horaires de RDV sur place.
- La signature du bon de visite sera effectuée avec son propre stylo.
- Les déplacements en voiture devront être effectués de manière individuelle avec son propre véhicule.
- Les participants n'entreront pas en contact physique avec les surfaces des biens visités (manipulation des poignets, interrupteurs...) L'utilisation de l'ascenseur est fortement déconseillée sauf impératif de santé.
- Annulez la visite si vous avez des symptômes (fièvre, toux, etc..) il vaut mieux reporter la visite à une date ultérieure.

A défaut de respecter ces conditions impératives, le professionnel en charge de la visite sera en droit de refuser de procéder à la visite.



<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid>

Protocole sanitaire à respecter pour la visite d'un logement



Portez un masque

Toutes les personnes présentes dans le logement doivent porter un masque pendant toute la durée de la visite.



Le visiteur ne doit rien toucher

Seul l'occupant du logement ouvre les portes, fenêtres, placards. Les visiteurs ne doivent rien toucher pour éviter tout risque de contamination des surfaces.



Maximum 2 visiteurs

Les visites doivent être limitées à deux visiteurs maximum.



Respectez la distanciation physique

Restez à plusieurs mètres d'écart des visiteurs. Dans le cas des pièces de moins de 10m², il ne doit pas y avoir plus de 2 personnes simultanément dans la même pièce.



Max. 2 visites par jour de moins de 30 minutes

Les visites ne doivent pas dépasser 30 minutes et être limitées à 2 par jour : 1 visite le matin et 1 visite l'après-midi.



Aérez le logement avant et après

Pour éviter les risques de contamination par l'air, il faut aérer les pièces au moins 15 minutes avant et après chaque visite.



Ne remettez pas de papiers

Echangez les documents (diagnostics, pièces justificatives, dossier de visite, etc.) par e-mail avant ou après la visite.



Annulez la visite si vous avez des symptômes

Si vous avez un doute (fièvre, toux, etc.), il vaut mieux reporter la visite à une date ultérieure.



**#Tous
AntiCovid**

Application TousAntiCovid

Téléchargez et activez l'application TousAntiCovid pour être informé si vous avez été en contact avec un porteur du virus.